**REGLEMENT TRIAL**

**CHAMPIONNAT DE LIGUE NOUVELLE AQUITAINE**

La Ligue de Nouvelle Aquitaine met en jeu un championnat de Trial selon les dispositions suivantes :

**ARTICLE 1 – DEFINITION**

Le territoire de la LMNA sera divisé en 3 zones :

* Zone Est
* Zone Nord
* Zone Sud

**ARTICLE 2– CONCURRENTS**

Catégories : Mêmes couleur de flèches que le Championnat de France.

Les épreuves du Championnat de Ligue Nouvelle Aquitaine sont ouvertes à tous pilotes licenciés nationaux, membres d’un club FFM.

Seuls les pilotes licenciés dans un club de la Ligue Nouvelle Aquitaine pourront prétendre au classement général du Championnat de Ligue Nouvelle Aquitaine.

Les titres de Champions de Trophées et de Ligue seront décernés aux vainqueurs des niveaux suivants :

 Noms des catégories :

* S4
* S4+ Tracés 50% S4, 50% S3
* S3
* S3+ Tracés 50% S3 – 50% S2
* S2
* OPEN Tracés 50% S2 – 50%
* S1

**ARTICLE 3 - CHAMPIONNAT NOUVELLE AQUITAINE**

La Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine met en compétition :
- Un Trophée LMNA Zone EST
- Un Trophée LMNA Zone NORD
- Un Trophée LMNA Zone SUD
- Un Championnat Nouvelle Aquitaine regroupant des trials des 3 Zones sus mentionnées.

Pour pouvoir être classé au Championnat LMNA de Trial de l’année en cours, il faudra que le pilote ait
participé au minimum à 60% des épreuves de son trophée.
Le championnat de ligue se déroulera sur 3 épreuves (Une épreuve sera choisie pour chaque Zone). Elles seront identifiées lors de l’établissement du calendrier de chaque zone, et devront être clairement indiquées dans le calendrier de la LMNA.

Une attribution de points sera faite selon le tableau suivant :

1er : 20pts 2-ème : 17 pts 3-ème : 15pts 4-ème : 13pts

5-ème : 11pts 6-ème : 10pts 7-ème : 9pts 8-ème : 8pts

9-ème : 7pts 10-ème : 6pts 11-ème : 5pts 12-ème : 4pts

13-ème : 3pts 14-ème : 2pts 15-ème et + : 1pts

Le club qui organisera l’épreuve finale sera chargé d’organiser la remise des prix du Championnat de LMNA de Trial de l’année en cours.

**ARTICLE 4 - ACCUEIL ADMINISTRATIF ET ENGAGEMENTS**

Le règlement propre à chaque épreuve sera établi et défini par les différentes prescriptions des règles techniques et de sécurité de la discipline : RTS Trial

L’accueil administratif se fera à partir de 8h30 jusqu’au dernier départ.

L’heure de départ devra être calculée pour une fin de course au plus tard à 17h30, (favoriser les départs après 10h30).

**ARTICLE 4.1 - ACCUEIL ADMINISTRATIF**

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

- Leur licence correspondante (Nationale Compétition Trial, Nationale Compétition…) pour l'année en cours.

ou,

- Leur licence « une manifestation » prise à l’avance accompagnée d’un certificat médical dont le formulaire est à télécharger sur le site <http://licencesunemanifestation.ffmoto.net/> , et dument complété par un médecin habilité.

- Une pièce d’identité.

- Leur permis de conduire et leur attestation d’assurance de l’année en cours pour les trials en circuit ouvert.

 **ARTICLE 4.2 - ENGAGEMENTS**

Les coureurs devront adresser directement leur demande d’engagement aux clubs organisateurs. Les bulletins d’engagement devront être retournés, dûment complétés, au club organisateur au plus tard huit jours avant la date de la manifestation.

Les bulletins d’engagements sont disponibles par téléchargement sur le site <https://liguemotonouvelleaquitaine.org/>

Pour les concurrents mineurs, l’attestation parentale sera obligatoire.

Les organisateurs seront tenus d’accepter les engagements de tous les pilotes de la Ligue répondant aux conditions de l’article 5.

 Le montant de l’engagement sera de 30€ pour les pilotes de plus de 17ans et 15 € pour les pilotes de moins de 17 ans, si le coureur s’engage au plus tard huit jours avant la date de la manifestation. Sinon, l’engagement pourra être pris le jour de l’épreuve. Le montant de l’engagement sera alors 35 € pour les plus de 17 ans, et 20 € pour les moins de 17 ans.

La LMNA, propose l’inscription sur Engage Sport.

 Les coureurs ayant adressé leur engagement et qui par suite d’impossibilité matérielle ou autre, ne pourront participer à une épreuve, devront prévenir les organisateurs de leur indisponibilité dans les meilleurs délais.

**ARTICLE 5 – CONTROLES TECHNIQUES**

**Se référer au RTS de la discipline.**

Tout coureur engagé dans une épreuve devra se présenter au contrôle technique qui constatera la conformité aux exigences des Règles Techniques et de Sécurité (plaque et feux obligatoires pour les épreuves sur parcours ouvert à la circulation), le coupe-circuit de type bracelet est obligatoire, les flasques de protection de couronne, et de disques de freins sont obligatoires,

Le fait de ne pas se soumettre à ces obligations entraînera immédiatement la **DISQUALIFICATION** du concurrent.

Toutes les nouvelles épreuves seront précédées d’une visite du Président de la Ligue, ou d’un de ses délégués.

**ARTICLE 6 – ZONES**

Chaque organisateur pourra choisir le nombre de Zones parcourues, tout confondu, par chaque concurrent. Elles devront être entre 27 et 36 par épreuve.

Chaque organisateur pourra utiliser le format qui lui convient le mieux.

Exemple :

* 3 Tours de 10 Zones = 30 zones parcourues
* 4 Tours de 9 Zones = 36 zones parcourues

**ARTICLE 7 – CLASSEMENT GENERAL**

Un coureur ne participant pas à une épreuve de Championnat de Ligue par suite de sa participation à une épreuve de Championnat de France se déroulant à la même date, marquera un nombre de points équivalent à la moyenne des points obtenu sur les autres épreuves de ce Championnat ou Trophée LMNA de l’année en cours. (De sa catégorie au trophée).

 **Ce sera alors au pilote de faire valider ses points auprès de la Commission de Trial en fournissant un justificatif validé par le CLUB ORGANISATEUR du Championnat de France.**

Seront déclarés vainqueurs pour l’année de référence, dans chaque catégorie, les coureurs ayant totalisé le plus grand nombre de points selon la méthode définie à l’article 3.

 En cas d’égalité au classement général, les coureurs seront départagés en tenant compte du nombre de places de premier.

En cas d’égalité de places de premier, il sera tenu compte du nombre de places de second, troisième et ainsi de suite, et en dernière limite du meilleur dernier résultat

Le classement général annuel sera publié par le responsable de la Commission Trial, en tenant compte de tous les résultats et sera officialisé lors de la réunion de fin d’année de la commission.

Pour le championnat de ligue, la Commission trial de la Ligue désignera, lors de l’établissement du calendrier, les trois épreuves qui compteront pour le championnat, dont celle qui servira de support à la finale.

**ARTICLE 8 – RECLAMATIONS**

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats.

Elles devront être formulées au directeur de course accompagnées d’un versement d’une somme de 75€ €.

Chaque réclamation ne doit se référer qu’à un seul sujet.

**TRIAL DES REGIONS**

**MC Barbentane – Barbentane (13) - 27 septembre**

* **OUVERTURE** *(extrait du règlement national)*
* **Chaque région peut inscrire plusieurs équipes dans chaque catégorie.**
* Les concurrents ne peuvent représenter que la région où ils sont licenciés. Ils peuvent représenter la Ligue où ils résident après accord de la Ligue où ils sont licenciés.
* La participation au Trial des Régions est recommandée.
* **Aucune autre épreuve comptant pour un Championnat de Ligue ne peut être organisée le même jour.**
* **CONCURRENTS**
	+ **Constitution des Equipes et spécificités de la course**
* Les équipes de Coupe, de Trophée et de Challenge doivent être constituées de 3 pilotes et correspondre à une des formules suivantes (voir tableau).
* Les équipes féminines seront constituées de 2 pilotes **(possibilité de 2 régions différentes).**
* Le délégué de Ligue peut être concurrent.
* **Récapitulatif pour la Coupe, le Trophée et le Challenge des Régions**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Catégorie Equipe** | **Couleur des flèches** | **Composition des équipes** | **Nombre de tours** | **Temps de course** |
| **COUPE** | **BLEUES VERTES JAUNES** | **1 S1 ou Open****1 S2****1 pilote inférieur S2** | **2** | **7 h** |
| **TROPHEE** | **VERTES JAUNES** | **2 S2****1 pilote inférieur S2** |
| **CHALLENGE** | **JAUNES** | **3 pilotes inférieurs S2 L’âge cumulé des 3 pilotes de l’équipe ne doit pas dépasser 80 ans à la date de l’épreuve** |
| **FEMININES** | **JAUNES** | **2 pilotes** |

* S1, Open et S2 pilotes ayant participé au Championnat de France de l’année en cours et les pilotes de la liste de notoriété 2020**.**
* Les pilotes élites et/ou experts ayant figuré sur une liste de notoriété au cours des 10 dernières années
* ne sont pas autorisés à participer (voir liste de restriction).
* S2 et niveaux inférieurs, pilotes ayant participé au Championnat de Ligue de l’année en cours.
* **Assistant**
* Les équipes désirant les services d'un ou deux assistants doivent les inscrire auprès de l'organisateur en conformité avec les articles 4.1, 4.3 et 5.1 (licence sportive, contrôle technique) et payer un droit d'engagement s'élevant à 20 € par assistant. Les assistants porteront le maillot de leur région.
* Un seul assistant est autorisé dans la zone**.**
* **Le port du casque et de gants est obligatoire pour l’assistant qui rentre dans la zone pour assurer son pilote.**
* La protection dorsale est fortement recommandée pour 2020.
* Pour des raisons de sécurité, le port d’un sac de transport n’est pas autorisé à l’intérieur de la zone.
* **Protocole de sélection pour le Trial des régions.**
* Une sélection des pilotes de la LMNA sera établie d’après les résultats des 5 premières épreuves de zones dont liste ci-après :
	+ **CHAMPNIERS 03/05/20**
	+ **SARDENT 05/04/20**
	+ **ST PRIEST 19/04/20**
	+ **CHAMPNIERS 07/06/20**
	+ **CARSAC-AILLAC (24) 14/06/20**
* La commission Trial de la LMNA établira en priorité une sélection des pilotes roulants dans les catégories les plus élevées parmi les sélectionnés.
	+ Exemple :
		- Coupe : 1 S1 ; 1 S2 ; 1 S3+
		- Trophée 2 S2 ; 1 S3 +
* Pour chaque équipe et chaque catégorie de ligue, seront sélectionnés en priorité les pilotes en tête de leur catégorie du classement établi à partir des 5 premières épreuves disputées dans les 3 zones, que ce soient des épreuves de zones ou des épreuves comptant pour le championnat de ligue de la LMNA, et sur proposition du Président de commission de la LMNA.
* Une proposition sera faite dès fin Juin, après la dernière épreuve de sélection.
* Après établissement de la sélection des équipes, chaque membre de la commission sera chargé de contacter les pilotes concernés, adhérents à son club, et rendra compte au Président.
* In fine, celui-ci communiquera le résultat à l’ensemble de la commission.

**Calendrier provisoire 2020**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Dates et lieux** | **Trophée Nord****7** | **Trophée Est****8** | **Trophée Sud***En construction* | **Championnat****LMNA****6** |
| 05/04 SARDENT (23) |  | X |  |  |
| 19/04 ST PRIEST TAURION (87) | X | X | X |  |
| 26/04CHALONNES / LOIRE (49) ***Hors Ligue*** | X |  |  |  |
| 03/05 CHAMPNIERS (16) | X | X |  | X |
| 17/05 MASSAIS (79) *Championnat de France* |  |  |  |  |
| 07/06 CHAMPNIERS (16) | X | X |  |  |
| 14/06 CARSAC-AILLAC (24) | X | X | X | X |
| 11 au 14/074 JOURS DE LA CREUSE (23) |  |  |  |  |
| 06/09LIMOGES Uzurat (87) | X | X |  |  |
| 13/09AYDAT (63)***Hors Ligue*** |  | X |  |  |
| 11/10PANAZOL (87) | X**Finale** **&** **remise des prix** | X**Finale** **&** **remise des prix** | X**Finale** **&** **remise des prix** | X**Finale** **&** **remise des prix** |